

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



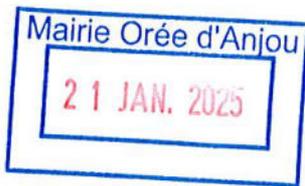
ID : 049-200056158-20250424-DCM20250424\_11-DE

# **AVIS PPA**

## **Modification simplifiée PLU**

### **n°2**

Maunch 2025 A/86



Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 049-200056158-20250424-DCM20250424\_11-DE



MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉREON  
Place Maréchal Foch  
CS 30217  
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex



ancenis-saint-gereon.fr

Service : Urbanisme  
Réf : MB/RO 2025-004  
Tél. : 02 40 83 87 04  
E-mail : m.boulangier@ancenis-saint-gereon.fr

**Monsieur le Maire d'Orée d'Anjou**  
A l'attention de **JF MALLET**  
Service Aménagement du territoire  
4, rue des Noues  
CS-10025 Drain  
49530 ORÉE D'ANJOU

Le 3 janvier 2025

**Objet : Retour Notification projet de modification de droit commun N°2 du PLU d'Orée d'Anjou**

Monsieur le Maire ,

J'ai bien reçu, pour avis le 3 décembre dernier le projet de modification du PLU d'Orée d'Anjou.

Les modification proposées n'appellent pas de remarques de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

**Rémy Orhon**  
Maire d'Ancenis-Saint-Géréon  
Vice-président du Département de Loire-Atlantique



---

**De:** Accueil Orée d'Anjou  
**Envoyé:** jeudi 23 janvier 2025 15:42  
**À:** MALLET Jean-François  
**Objet:** TR: PLU - Projet de modification N° 2 - Orée d'Anjou.

**De :** Accueil Mairie de la Boissière du Doré <accueil@mairie-laboissieredudore.fr>  
**Envoyé :** jeudi 23 janvier 2025 15:22  
**À :** Accueil Orée d'Anjou <accueil@oreedanjou.fr>  
**Objet :** PLU - Projet de modification N° 2 - Orée d'Anjou.

A l'attention de JF MALLET,

Bonjour,

Après consultation des éléments reçus en mairie le 03 décembre dernier, je vous informe que la commune de La Boissière du Doré (44) émet un AVIS FAVORABLE au projet de modification simplifiée N° 2 du PLU d'Orée d'Anjou (49).

Je vous souhaite une bonne réception de cet avis.

Cordialement.

**Sandrine BARREAU**

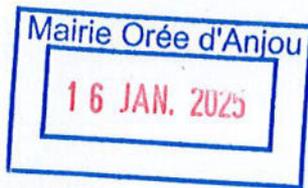
Adjoint administratif

Mairie de la Boissière du Doré

Tel : 02 40 33 70 16

[accueil@mairie-laboissieredudore.fr](mailto:accueil@mairie-laboissieredudore.fr)





Monsieur le Maire  
Commune d'Orée d'Anjou  
4 rue des noues  
CS 10025 - DRAIN  
49270 OREE D'ANJOU

**Dossier suivi par**  
**Stéphane LEURS**  
Consultant Pôle Aménagement  
Urbanisme  
02 53 46 63 23  
06 26 64 30 36  
Stephane.leurs@pl.chambagri.fr

Angers, le 08 janvier 2025

Réf : SLCO25001/DD

Objet : Modification simplifiée n°2

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le projet cité en objet et nous vous en remercions.

L'objet de cette modification vise à abandonner l'accès Sud de la zone des Couronnières à Liré afin de sécuriser les flux de circulations et d'éviter, notamment sur une voie au gabarit non adapté, des croisements avec des engins agricoles.

Dans ces circonstances, nous émettons un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Denis LAIZÉ  
Président



**CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE REGION PAYS DE LA LOIR.**  
9 rue André-Brouard  
CS 70510  
49105 ANGERS CEDEX 2  
SIRET : 130 031 487 00015  
Tél. 02 41 18 60 00

**Siège social**  
**Chambre d'agriculture de région**  
**Pays de la Loire**  
9 rue André-Brouard - CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02 - FRANCE  
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00  
accueil@pl.chambagri.fr

SIRET 130 031 487 00015 / NAF 9411Z

[www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)

**MALLET Jean-François**

**De:** BORDAGE Antony - DDT 49/SUAR/UPA <antony.bordage@maine-et-loire.gouv.fr>  
**Envoyé:** mercredi 22 janvier 2025 08:48  
**À:** MALLET Jean-François  
**Cc:** GALLARD Veronique - DDT 49/SUAR/UPA  
**Objet:** Avis État Modification simplifiée n°2 Orée d'Anjou

Bonjour Monsieur Mallet,

Permettez-moi avant tout de vous souhaiter une très bonne année 2025.

Concernant le projet de modification simplifiée n°2 d'Orée d'Anjou, visant la modification de l'OAP de la couronnière à Liré, s'agissant d'une évolution mineure et sans incidence particulière du point de vue de nos services, (changement du plan de circulation de l'OAP), ce projet n'appelle pas de remarque particulière de la DDT du Maine et Loire.

Bien à vous,

--

**Antony BORDAGE**

Chargé d'études en Urbanisme Planification et Aménagement  
SUAR/UPA  
Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

Cité administrative 15 bis rue Dupetit-Thouars 49047 ANGERS CEDEX 01

Mobile : 06 78 81 74 46

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

[www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

**Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction générale adjointe  
Transition écologique et équilibres  
territoriaux

Direction  
Ingénierie territoriale et environnement

Service Ingénierie territoriale

Affaire suivie par

Claire Salaün

Tél : 02 41 81 48 79

c.salaun@maine-et-loire.fr

Références

C\_2025\_CS\_S 29

Angers, le

**27 JAN. 2025**

Monsieur André Martin

Maire d'Orée d'Anjou

4 rue des Noues

CS 10025-Drain

49530 Orée-d'Anjou

**Objet :** Modification de droit commun n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Orée d'Anjou

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 4 décembre 2024, vous m'avez transmis le dossier de modification de droit commun n°2 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Orée d'Anjou.

La lecture des pièces envoyées m'amène à vous rappeler que le règlement de voirie départementale dispose que les documents d'urbanisme intègrent une marge de recul de 15 mètres de l'alignement en zone AU pour le réseau structurant, dont fait partie la RD763 au droit de la zone d'activité des Couronnières.

Sous réserve de la prise en compte de cette observation, j'émet un avis favorable aux documents présentés.

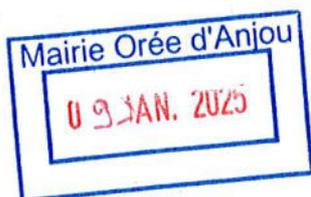
La direction de l'ingénierie territoriale et environnement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental  
et par délégation,  
le vice-président en charge de l'attractivité et  
l'équilibre territorial

Gilles Piton

A l'attention de Monsieur le Maire,  
Hôtel de Ville  
4 rue des Noues  
CS10025 - Drain  
49530 Orée-d'Anjou



Beaupréau-en-Mauges  
Le 7 janvier 2025

Affaire suivie par : Aurélie BOULIC

Objet : Avis Personnes Publiques Associées – Modification simplifiée n°2 du PLU

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 28 novembre 2024, réceptionné le 5 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération « Mauges Communauté » a été sollicitée au titre des Personnes Publiques Associées (PPA), dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Orée-d'Anjou.

Conformément à la procédure annoncée, une réponse devait être communiquée avant le 28 janvier 2025. Après examen de cette modification, je vous informe que Mauges Communauté émet un avis favorable sur le projet présenté.

**A noter qu'une demande de permis d'aménager modificatif (n° 049 069 23 H0003) devra être formulée, afin d'intégrer le nouveau tracé de la voirie au projet de lotissement « Les Couronnières 2 ».**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Monsieur Hervé Martin  
Vice-Président à l'Aménagement



Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président en charge de l'Aménagement,

**Hervé MARTIN**

Services	Date de réception	Date de consultation	Date limite	Avis	Recommandations
Service ADS	09/12/2024	09/12/2024	28/01/2025	Favorable	La modification projetée concerne uniquement un changement quant au tracé de la voirie de l'OAP ZA Courronnières 2.  Le lotissement « les Courronnières 2 » devra nécessairement faire l'objet d'une demande de permis d'aménager modificatif (PA 049 069 23 H0003), afin d'intégrer ce changement de tracé.
Service PLH	09/12/2024	09/12/2024	28/01/2025		
Service MOBILITE	09/12/2024	09/12/2024	28/01/2025		
Service SCOT	09/12/2024	09/12/2024	28/01/2025	Favorable	Sans objet.
Service SIG	09/12/2024	09/12/2024	28/01/2025	Favorable	Sans objet.
Service MISSION AGRICOLE	09/12/2024	09/12/2024	28/01/2025		
Service GRAND CYCLE DE L'EAU	09/12/2024	09/12/2024	28/01/2025		
Service DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	09/12/2024	09/12/2024	28/01/2025	Favorable	La modification envisagée sur la ZA des Courronnières correspond au projet souhaité par le service développement économique de Mauges Communauté.

**MAUGES  
COMMUNAUTE**

**Mauges Communauté émet un avis favorable sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mauges-sur-Loire.**

**A noter qu'une demande de permis d'aménager modificatif (n° 049 069 23 H0003) devra être formulée, afin d'intégrer le nouveau tracé de la voirie au projet de lotissement « Les Couronnières 2 ».**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 049-200056158-20250424-DCM20250424\_11-DE



Le 7 janvier 2025



Hôtel de Ville  
4 rue des Noues  
CS10025 - Drain  
49530 Orée-d'Anjou

Réf : ADS/VG/AB – 2025-00001

**BORDEREAU D'ENVOI**

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Veillez trouver ci-joint, l'avis PPA de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté, sollicitée au titre des Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Orée-d'Anjou.	1	

Vous en souhaitant bonne réception,

Aurélié BOULIC  
Responsable Service ADS

**De:** Quentin RIOCHET <quentin.riochet@montrevaultsurevre.fr>  
**Envoyé:** jeudi 12 décembre 2024 15:06  
**À:** MALLET Jean-François  
**Cc:** Denis RAIMBAULT; SECHE Ludovic  
**Objet:** Avis commune de Montrevault-sur-Evre sur la modification simplifiée n°2 du PLU

Bonjour Jean-François,

Après étude du projet de modification simplifiée n°2 du PLU d'Orée d'Anjou en commission urbanisme, tu trouveras ci-après l'avis de la commune de Montrevault-sur-Evre :

**Avis Favorable sans réserve.**

Bien cordialement.

Quentin RIOCHET  
Responsable du service, urbanisme, habitat, foncier  
5 rue du Château  
Saint-Pierre-Montlimart  
49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE  
06.75.00.89.51

